

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les photographies et le bulletin d'inscription sont à adresser jusqu'au 15 septembre 2026 à 00h00 au service communication de la mairie via les plateformes d'envoi **TRANSFERNOW** ou **WETRANSFER** à accueil@st-christo.fr

Aucun autre moyen de participation ne sera pris en compte (notamment par courrier). En cas de difficulté, merci nous contacter. Vous pouvez vous rendre à la mairie avec carte SD afin de donner vos photos.

Les photographies doivent être accompagnées du bulletin d'inscription dûment rempli et signé et du droit à l'image si nécessaire.

Seules la date et l'heure de réception des photos font foi. La responsabilité de la commune de St Christo-en-Jarez ne serait être engagée en cas de non-réception dans les délais des photos du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, ou de non-réception des fichiers due à un quelconque problème technique survenant pendant le déroulement de l'opération. Toute participation incomplète, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

SÉLECTION DES PHOTOS ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury sera composé de la commission « concours photo » de la commune. Il aura pour mission de sélectionner **3 gagnants** présentées de façon anonyme. La composition du jury est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités respectives de ses membres. Les photos doivent être sans signature ni cadre.

Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres à la commune pour la constitution de sa photothèque et d'une utilisation pour ses supports de communication. Ils autorisent par avance la commune de St Christo-en-Jarez à publier leur nom et photographie sur le site <https://www.saint-christo-en-jarez.fr> et dans le bulletin municipal (Ptit' Christo) ou tout autre support de communication.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Qualité technique

Les gagnants seront contactés par mail ou téléphone à partir du 20 septembre 2026.

PRIX DU JURY

Les 3 lauréats seront valorisés à travers les différents supports de communications de la commune de St Christo-en-Jarez

La municipalité offrira à l'auteur du cliché retenu premier un bon d'achat multi-enseignes sur la commune : d'un montant de 40 euros.

Le 2^{ème} prix : un bon d'achat de 30 euros

Le 3^{ème} prix : un bon d'achat de 20 euros.

L'évocation du palmarès se fera au cours d'un moment de convivialité regroupant les participants.